

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC11

présenté par  
M. Gille, rapporteur

-----  
**ARTICLE 20**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 8 :

« Ce document précise les objectifs de la négociation en ce qui concerne la définition d'une trajectoire financière et le rappel des principes généraux applicables à l'ensemble du régime d'assurance chômage. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.